

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Un an. 10
Six mois. 8
Trois mois. 5
Poste : 35 fr.
Un an. 18
Six mois. 14
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Talbot, 40.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Mars 1877.

Le protocole sera-t-il signé ? On se le demande.

Les négociations entre Londres et Saint-Petersbourg ne vont point aussi vite qu'on l'avait espéré dès le premier jour.

Le protocole n'est point encore signé ; on ne s'entend pas sur les modifications, et l'on commence déjà à douter qu'on trouve une rédaction qui puisse satisfaire les deux parties.

La formule primitive parlait d'une action au cas où la Porte ne voudrait pas céder.

Le gouvernement anglais n'a pas cru pouvoir l'accepter, parce qu'il y voyait un engagement formel pour l'avenir. Les expressions vagues et générales qu'il a proposées de substituer à cette formule n'ont pas contenté à leur tour le cabinet de Saint-Petersbourg.

Le prince Gortschakoff a suggéré une autre rédaction. Au texte : « Une action à exercer » il a proposé de substituer : « se concerter pour insister ».

A cette formule qui implique une entente préalable et une discussion, avant d'intervenir, l'Angleterre n'aura plus les mêmes objections à faire.

Seulement il surgit deux nouvelles difficultés.

La première, c'est qu'il n'est pas sûr du tout que la Porte accepte le protocole, après avoir repoussé le programme de la conférence ; et dans ce cas on ne se trouverait pas plus avancé qu'au départ. La diplomatie européenne n'aurait à enregistrer, comme conclusion de tous ses protocoles, qu'un échec de plus.

La seconde difficulté, qui est encore plus grave, c'est que l'Angleterre voudrait que la démobilisation de l'armée russe fût stipulée dans le protocole.

La Russie donne bien l'assurance qu'elle démobilisera son armée ; la mission du gé-

néral Ignatieff prouve déjà suffisamment ses intentions à cet égard.

Mais il faut que le désarmement soit simultané sur les deux rives du Danube : il faut que la Porte désarme en même temps que la Russie.

Si chacun dit : Je désarmerai quand mon adversaire aura commencé, il est clair que personne ne commencera, et qu'on se retrouvera toujours dans la même situation inextricable. A qui imposera-t-on de donner l'exemple, et surtout comment l'imposera-t-on ?

On en revient toujours au nœud éternel de la question, à la difficulté suprême, c'est-à-dire à une action coercitive commune à exercer contre la Porte.

Or, c'est précisément ce que l'Angleterre ne veut pas.

Le problème oriental tourne donc éternellement dans le même cercle, pour aboutir au même résultat, à un gâchis inextricable.

Le Journal des Débats a reçu de son correspondant de Londres la dépêche suivante :

Londres, le 24 mars.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui pour délibérer sur le contre-projet de la Russie. Les modifications qui y sont contenues, quoique importantes, ne sont pas considérées comme essentielles, ni par conséquent comme étant de nature à compromettre le succès définitif. La difficulté est de savoir si le cabinet anglais se contentera de l'esprit qui anime le gouvernement russe (lequel fait du protocole le gage de la paix), sans aucun engagement écrit au sujet du désarmement.

La nouvelle relative à une dépêche russe qui aurait promis le désarmement, promesse qui devait être annexée au protocole, est dénuée de tout fondement. Il n'a jamais été question de demander à la Russie de démobiliser avant le désarmement effectif de la Turquie.

En résumé, la situation paraît moins bonne que la semaine dernière, sans toutefois fournir des moyens précis d'inquiétude.

Cette dépêche confirme les observations que nous venons de présenter ; car elle dit « en résumé que la situation est moins bonne que la semaine dernière, » et elle ne cache pas les difficultés que rencontre la diplomatie.

Pendant que Londres et Saint-Petersbourg cherchent une formule qui permette de signer le protocole, c'est-à-dire cherchent un moyen de tout suspendre sans conclure à rien, — la situation à Constantinople ne paraît pas brillante.

On n'y croit pas plus qu'en Europe à l'efficacité de cette nouvelle Constitution inaugurée avec tant de pompe et qui contient de si belles promesses. L'état de fermentation produit par les changements annoncés fait même prévoir une crise sérieuse.

Mahmoud-Damat-Pacha et Edhem-Pacha ont certainement beaucoup plus de peine à se maintenir au pouvoir qu'à répondre aux exigences de l'Europe. Leur police n'est occupée qu'à déchirer les placards menaçants et à contenir les sofas qui agitent la population.

Mais cette compression n'aura qu'un temps. Avec la présence du Parlement, qui sera un nouveau prétexte de troubles, on peut s'attendre à une explosion prochaine comme celles qui, depuis deux ans, ont changé plusieurs fois le gouvernement turc et les sultans avec lui.

Le parti de Midhat-Pacha est toujours puissant. On croit même que le retour aux affaires de l'ex-grand-vizir n'est pas impossible. Ce serait un nouveau coup de théâtre qui n'étonnerait personne, mais qui ne changerait rien à la situation précaire de la Turquie.

Chronique générale.

L'ELECTION DE BORDEAUX.

L'élection d'un député a lieu demain à Bordeaux. La lutte sera vive, les candidats sont nombreux ; dans le seul camp républicain, on en compte jusqu'à quatre : preuve

manifeste de la touchante union qui y règne. Il y a M. Saugeon, dont le principal titre est d'avoir été l'ami de M. Sansas, le député dé-cédé qu'il s'agit de remplacer. Il y a M. Castaing, qui, en sa qualité d'ouvrier, réalise la doctrine de la représentation directe du pro-létariat. Il y a enfin M. Mie qui cumule avec la qualité d'avocat la fonction plus lucrative de voyageur pour les vins.

Cette multiplicité de candidatures radicales amènera sans doute la nécessité d'un second tour de scrutin. M. Castaing et M. Saugeon se seront éclipsés. Qui restera alors le dernier sur la brèche, de M. Steeg ou de M. Mie ?

Le pasteur Steeg, l'ennemi intime de M. l'abbé Chavauty, déclare dans sa circulaire que si les électeurs bordelais le nomment député, il ira s'asseoir à la Chambre dans les rangs de l'Union républicaine, de ce groupe « aussi prudent dans le conseil que ferme dans l'action, qui ne veut ni de concessions énervantes ni de brusqueries impolitiques, et où l'obéissance à la discipline du parti n'a amoindri pas l'indépendance de la conscience individuelle. »

Je suis un républicain d'avant-garde et de propagande, ajoute M. Steeg, un adversaire résolu de la réaction et de l'obscurantisme, un ennemi réputé dangereux pour la faction bonapartiste et pour la conspiration cléricalle.

M. Steeg est le candidat préféré de M. Jules Simon ; il n'a pas toujours été aussi modéré que sa profession de foi pourrait le faire croire. M. Steeg est un radical.

Voici ce qu'il écrivait sur l'armée à la fin de mai 1874 :

« L'armée revêt encore une fois la vieille livrée de la domesticité et de la police. Toujours le vieux, le pitoyable système qui consiste à faire de l'armée un instrument de choix pour la compression. L'esprit de l'armée est excellent. — La France a retrouvé son armée. Eh ! TANT PIS ! nous espérons qu'elle l'avait perdue pour toujours à Sedan et à Metz. »

Mais il paraît que M. Steeg est étranger

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE MOINE AUX ORANGES.

Quelle chaleur il faisait ce jour-là à Naples ! A la suite d'une assez longue excursion, je m'étais laissé tomber plutôt que je ne m'étais assis devant une petite table de café. Je dégustais machinalement une glace sous la grande verandah de couil rayé, qui couvrait de son ombre une trentaine de petites tables semblables à la mienne. Il y avait beaucoup de monde autour de ces tables. Je me laissais bercer avec délices au murmure de la conversation. Sans comprendre parfaitement l'italien, je m'amusais à attraper quelques mots au passage : — *Quel tableau fantastique, mais le commencement d'un tableau !* — *la paresse qui m'avait envahi m'empêchait d'aller plus loin. Je crois même que je commençais à pénétrer tout doucement dans la région du sommeil, lorsque je fus brusquement réveillé par les paroles suivantes, prononcées en français tout près de mon oreille :*

— N'est-ce pas, Monsieur ?...
Je tressaillis et je me retournai.
Un monsieur très-chevelu, très-barbu, en veste de piqué blanc, se tenait les deux coudes appuyés sur le rebord de la fenêtre, et regardait dans la rue par-dessous les bords festonnés de la verandah.
— N'est-ce pas, Monsieur, reprit-il après m'avoir adressé un petit salut familial, que ces moines italiens sont de singuliers personnages, et qu'ils ne se refusent aucune douceur ? Tenez, regardez celui-là.
Il tendit le bras ; je suivis son geste du regard, et voici ce que je vis.
Un marchand d'oranges ambulante venait d'arrêter sa petite voiture en face de nous.
Un moine, qui tenait déjà deux oranges dans sa main gauche, faisait le geste d'en désigner une troisième avec l'index de la main droite.
— Qu'est-ce que vous dites de cela ? me dit en ricanant le monsieur à tous crins.
— Ce que je dis de cela ?
— Oui.
— Je dis que ce petit tableau manque de couleur locale, du moins dans certaines de ses parties. Les chemins de fer, la facilité, la fréquence des communications, répandent partout les mêmes costumes et les mêmes usages. Voilà, par exemple, un marchand d'oranges italien dont le costume ne ferait retourner personne à Paris. Je le vois

d'ici poussant un haquet de marchand des quatre saisons, rue Mouffetard ou rue de la Pépinière. Quant au moine...
— Ah ! parlons du moine, s'écria avec une certaine vivacité la veste de piqué blanc.
— Quant au moine, savez-vous ce que je lui reproche ?
— Je m'en doute bien ; mais dites toujours.
— Je lui reproche, au point de vue du pittoresque, bien entendu, de porter des souliers napolitains et non pas des sandales.
La veste de couil parut désappointée. Comme elle avait copieusement déjeuné, elle respira bruyamment et dit :
— Moi, ce que je lui reproche, c'est sa tête, ce sont les bosses de son front ; ah ! Monsieur, les bosses de ce front-là ! ce sont ses yeux, c'est son nez (regardez-moi s'il n'y a pas du faune dans ce frontement de narines), c'est sa bouche, c'est son menton, c'est tout. Voyez donc de quel air il regarde ces oranges, comme il les couvre des yeux. Croyez-moi, il va se retirer dans quelque coin, et vous pouvez être sûr qu'il dévorera ces trois oranges à la file. Vous conviendrez que pour des gens qui ont fait vœu de renoncer à toutes les jouissances de ce monde !...
— Mais, repris-je après une minute de silence, rien ne vous prouve que ce moine mangera ces trois oranges, et quand même il les mangerait

pour se rafraîchir un peu par cette effroyable chaleur...
Je jetai involontairement un regard sur la table du monsieur chevelu, et j'y découvris, sous forme de rafraîchissements variés, la valeur de plus d'une douzaine d'oranges.
Il vit mon geste, et me dit sans le moindre embarras :
— Oh ! moi, j'ai des crampes d'estomac, et les médecins m'ont ordonné un régime tout particulier... Quant à ce moine, il me suffit de voir le mouvement de ses lèvres et de ses sourcils pour parier à coup sûr qu'il mangera les oranges.
— Vous êtes artiste, peut-être ?
— Pas précisément.
— Physionomiste, en tous cas.
— Énormément ! et d'une sûreté de coup d'œil dont vous n'avez pas l'idée !
En ce moment, le moine s'éloignait du marchand d'oranges. Comme il passait près de nous, je le reconnus pour l'avoir déjà vu dans une autre circonstance, et il me vint tout à coup à l'esprit de confondre cette veste de piqué qui se vantait d'être si physionomiste. Je lui proposai de suivre le religieux. La veste y consentit avec un joyeux empressement.
Le moine prit une petite rue qui débutait assez bien, mais qui finissait en casse-cou.
Était-ce bien une rue ? n'était-ce pas plutôt le

et qu'il n'a pas été naturalisé, de sorte que sa candidature peut être considérée comme nulle.

La conduite des ouvriers de Bordeaux dans l'affaire de l'élection de demain excite l'admiration de leurs camarades des ports de mer, et principalement de ceux du Havre, qui viennent de leur adresser le manifeste suivant :

« Les travailleurs du Havre à leurs amis de Bordeaux. »

» Citoyens,

» Les premiers vous avez occasion de mettre en pratique les résolutions votées par le congrès ouvrier de 1876 ; vous posez une candidature ouvrière.

» Vos frères du Havre vous en remercient et vous félicitent d'avoir ainsi arboré le drapeau de l'émancipation et du prolétariat.

» Les socialistes du Havre ont foi dans leurs amis de Bordeaux et croient au bon succès du citoyen Castaing. »

Comme on le voit, la Seine et la Gironde fraternisent, et le citoyen Castaing, nom déjà célèbre, a encore pour deux ou trois jours avant de savoir si décidément il aura la joie de passer à la postérité, en siégeant à Versailles, dans l'intérêt de ses frères.

Voici le discours prononcé par M^r Cave-rot, archevêque de Lyon, en recevant de M. le maréchal de Mac-Mahon la barrette de cardinal.

« Monsieur le Maréchal,

» En me remettant les insignes de la plus haute dignité qui soit dans l'Eglise, après le pontificat suprême, Votre Excellence achève de m'élever à un honneur que je suis loin de mériter. Mais qu'elle me permette en même temps de lui dire avec sincérité : « Je suis moins touché de l'honneur que préoccupé des devoirs redoutables qu'il impose.

» Être associé dans une certaine mesure au gouvernement de l'Eglise universelle, entrer dans les conseils du Pontife qui la régit, défendre les droits sacrés de ce chef auguste, quand Dieu vient à le rappeler à lui participer au choix de son successeur, soutenir enfin tant et de si hautes prérogatives par la sûreté de sa doctrine, la fermeté de son caractère et l'ascendant de sa vertu, telle est l'esquisse bien imparfaite des obligations d'un membre du Sacré-Collège.

» Or, si dans les temps où l'Eglise jouissait d'une paix profonde ces obligations ont été, pour les hommes de foi et de conscience, un sujet d'effroi, elles empruntent des circonstances présentes un caractère de gravité qu'elles n'eurent jamais peut-être, et malheur à moi si je ne m'en sentais pas troublé jusqu'au plus intime de mon âme !

» Mieux que tout autre, monsieur le Maréchal, vous êtes compétent en fait d'héroïsme dans l'accomplissement du devoir. Aussi, me trouvai-je grandement honoré de

recevoir de vos mains cette pourpre qui me rappelle l'étendue du mien : « *Usque ad effusionem sanguinis inclusive.* »

» Après avoir versé si généreusement votre sang pour la défense du pays, vous avez droit de me recommander de ne pas ménager le mien, si jamais la gloire et le service de Dieu, les droits de son Eglise menacés, le salut de mon peuple, et j'ajoute l'honneur et les intérêts de notre France bien-aimée venaient à le demander.

» Ceux-là se trompent en effet, et font au clergé catholique l'injure la plus imméritée, qui prétendent que le dévouement profond aux intérêts de la religion affaiblit fatalement dans les âmes le dévouement à la patrie.

» Rien n'est plus faux : loin de s'exclure, ces deux amours sacrés se confondent, s'épurent et se fortifient mutuellement. Combien de noms illustres inscrits dans les annales de l'Eglise pour les services éminents qu'elle en a reçus, qui le sont pareillement dans l'histoire du pays pour l'avoir ardemment aimé, fidèlement servi, et avoir ajouté de nouveaux fleurons à sa couronne de gloire !

» Tels sont encore, je le dis ici bien haut, tels seront toujours les sentiments de cet épiscopat vraiment national qui a fait la France, dit l'historien Gibbon, comme les abeilles font leur ruche, et de ce clergé modeste et désintéressé entre tous, qui l'a secondée dans cette tâche patriotique.

» En cette circonstance si mémorable pour moi, je dois tout d'abord payer le tribut de ma profonde gratitude au Pontife auguste qui m'accable de ses bontés. Mais je veux et je dois en même temps vous remercier, monsieur le Maréchal, de cette bienveillance qui, je n'ose pas dire dirigé le choix du Saint-Père, mais qui s'y est associée avec une spontanéité dont je ne saurais perdre le souvenir.

» Rien d'ailleurs, je me plais à le reconnaître, rien ne devait attirer l'attention de votre gouvernement sur un prélat justement ignoré, et dont le long ministère ne se recommandait par aucune œuvre éclatante. C'est donc uniquement à l'illustration de cette antique église de Lyon, et à la gloire de ce siège où se sont assis tant de doctes et saints pontifes, que je dois rapporter l'honneur qui semble s'être égaré sur ma tête. Dieu, qui sait que je n'ambitionnai pas ces grandeurs, lesquelles sont venues me chercher au sein d'une obscurité qui m'était chère, Dieu, j'ai ce ferme espoir, m'aidera à en porter le poids, et me maintiendra au milieu de ces hauteurs, où sa Providence a daigné me placer. »

M. le maréchal de Mac-Mahon a répondu :

« Monsieur le cardinal,

» Quand j'ai demandé au Souverain-Pontife de daigner vous élever à la haute dignité dont je viens de vous remettre les insignes, je n'ai pas seulement désiré appeler les augustes faveurs de Sa Sainteté sur le représentant de l'antique et illustre clergé de Lyon : je pensais en même temps que le Saint-Père serait heureux de récompenser ces vertus chrétiennes que vous retraciez si bien tout à l'heure et dont vous avez vous-

même, pendant trente ans, donné l'exemple dans l'épiscopat, et je savais aussi que, revêtu de la pourpre romaine, vous continueriez à soutenir, avec la même fermeté, la cause sacrée de la religion sans négliger jamais les intérêts de la patrie. »

Depuis huit jours les journaux du boulevard entretiennent leurs lecteurs d'un vol considérable de papiers qui aurait été fait au préjudice d'un général que l'on ne nommait pas, mais que l'on disait : *haut placé*. La nouvelle a été plusieurs fois démentie et plusieurs fois rééditée, pour être de nouveau démentie.

Mais le *Bien public* l'a reprise pour son compte et l'a accentuée de telle façon qu'il nous est impossible de ne pas reproduire ses affirmations en attendant qu'elles soient officiellement contredites, rectifiées ou confirmées, selon leur plus ou moins de vérité.

Voici donc ce que nous lisons dans ce journal :

« Nous avons affirmé des premiers qu'un vol de papiers importants avait eu lieu chez deux personnages politiques très en vue.

» Plusieurs de nos confrères nous ont suivi dans cette voie ; d'autres, au contraire, ont opposé à nos affirmations une négation complète.

» Tout d'abord, nous aurions pu préciser, mais on recherchait le coupable et nous ne voulions pas entraver une action judiciaire.

» Comme le coupable sera arrêté aujourd'hui très-probablement, nous sommes en mesure d'affirmer de la façon la plus formelle :

» Que le vol a bien eu lieu ;

» Qu'il a été flagrant ;

» Qu'il consiste en papiers concernant l'armée de réserve et la mobilisation de l'armée territoriale ;

» Et qu'enfin il a été commis chez M. le général Berthaut, ministre de la guerre.

» Nous espérons que, cette fois, nos confrères ne nous démentiront pas. »

Pour rester impartiaux jusqu'au bout, ajoutons que l'*Echo universel* conteste le fait et le déclare dépourvu de tout fondement.

On lit dans le *Moniteur des Tirages financiers* :

« On parlait, il y a quelques mois, de la conversion de la rente 5 0/0 en 4 1/2. La rente valait alors 105 fr. environ. Ces bruits de conversion n'ont été démentis que sous le rapport de l'opportunité. Le principe même de la conversion ne fait doute pour personne ; et aujourd'hui que la rente est à 108 fr., qu'on ne trouve pas une valeur similaire de nos rentes rapportant plus de 4 à 4 1/2 0/0, on peut considérer que la conversion est non-seulement certaine, mais encore prochaine. Déjà le 3 0/0 a dépassé 74 fr. et se rapproche de 75 fr., c'est-à-dire qu'il se capitalise à 4 0/0. La conversion du 5 0/0 ne peut donc se faire attendre, et son succès est assuré d'avance.

» Les rentes françaises sont les renouveau du marché. Quand leur taux de capitalisation sera bien établi à 4 0/0, les autres bonnes valeurs se rapprocheront évidemment de ce taux. Déjà les emprunts des villes, considérés avec raison comme les rentes françaises, se capitalisent aux mêmes taux ou même au-dessous de ce taux. Nous avons cité dans notre dernier numéro les emprunts de Marseille ; nous pourrions citer toutes les obligations de la ville de Paris, celles même d'autres villes secondaires.

» Viendront ensuite les obligations des chemins de fer, et après elles toutes les autres valeurs industrielles de premier ordre. » En disant, il y a huit jours, que le maximum que l'on pouvait attendre comme le maximum que l'on pouvait attendre, nous disions donc une chose absolument démontrée par les faits. Et nous ajoutons que tout capitaliste soucieux de ses intérêts, ayant de l'argent disponible, devra s'empresse de saisir une telle occasion de placement lorsqu'elle lui sera offerte. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Au milieu des fêtes qui avaient lieu à Berlin pour célébrer le 81^e anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume, des manifestations insurrectionnelles ont éclaté un peu la joie générale.

Sur la place Alexander, des travailleurs sans ouvrage, des ouvriers sans pain ont fait des démonstrations et poussé des cris hostiles.

Il n'y a pas eu de conflit sérieux ni de sang répandu ; mais la police et la gendarmerie ont dû intervenir à plusieurs reprises pour disperser la foule.

Nous extrayons ces détails d'une dépêche adressée de Berlin au *Daily News*.

Une dépêche de Berlin nous apprend que le Reichstag, malgré les efforts du gouvernement, a voté pour que le siège de la Cour de justice fut à Leipzig et non à Berlin. Ce vote est une première manifestation d'opposition au Parlement allemand contre la politique de M. de Bismark.

Chronique militaire.

Une décision du ministre de la guerre élève de 84 fr. 46 c. à 100 fr. la solde annuelle des gendarmes à pied et à 112 fr. celle des gendarmes à cheval.

Une augmentation de solde proportionnelle sera attribuée aux sous-officiers de chaque grade.

On paraît beaucoup s'étonner dans le monde militaire que la commission du

lit d'un torrent ? La question n'était pas facile à résoudre.

La veste de piqué commençait à grommeler un peu et à s'essuyer le front avec un superbe foulard des Indes, lorsqu'un petit chien, qui avait quelque chose du caniche, sans être précisément un caniche, vint se jeter, avec des aboiements d'une joie insensée, dans les jambes du religieux.

Celui-ci se baissa pour caresser l'animal de la main qui lui restait libre, en levant l'autre pour mettre ses oranges à l'abri de la brusquerie du pseudo-caniche.

— Assez, assez, Cocomero, dit-il enfin d'un ton de bonne humeur ; où est le vieux papa ?

Sur cette question, Cocomero, partit comme un trait ; tout en courant, il se retournait de temps à autre pour savoir si son ami le suivait.

Encore un coin de rue à tourner, et nous nous trouvons en présence d'un escalier extérieur d'une vingtaine de marches, si large et si monumental, qu'il semblait devoir conduire à un palais. Il aboutissait à une sorte de hutte en pierres sèches.

Cocomero, en aboyant de toutes ses forces, faisait la navette le long de l'escalier.

Ce manège dura jusqu'à l'arrivée du moine, qui se mit à grimper les marches d'un pas lourd, car le digne homme n'était plus tout jeune.

Un vieillard à barbe blanche, avec un costume si composite et si misérable qu'il n'avait plus aucun

caractère, était assis sur un banc de pierre en haut de l'escalier, les jambes au soleil, la tête à l'ombre.

On devinait à tous ses mouvements qu'il était aveugle.

Aux cris de Cocomero, il avait relevé la tête et avait poussé une joyeuse exclamation ; à l'approche du moine, sa pauvre vieille figure, ridée et comme pétrifiée, s'anima un peu et s'éclaira d'un pâle sourire.

Le nouveau venu, après avoir déposé ses oranges en lieu sûr et serré les mains du bonhomme en les lui tapotant comme s'il eût été un enfant, tira de ses grandes poches du pain, un peu de viande et un petit flacon de vin.

Ensuite il s'assit à côté du mendiant, sans paraître se douter qu'il était, lui, au soleil, et que la sueur lui perlait à grosses gouttes sur le front. Il s'essuyait la tête par un geste machinal ; mais il tenait bon, et causait d'une voix enjouée pour égayer le repas du vieillard.

De l'endroit où nous nous tenions à l'ombre, nous ne pouvions entendre ses paroles ; mais le timbre de sa voix était clair, doux, très-jeune pour son âge, et extrêmement sympathique.

Cocomero eut sa part du festin, qui dura longtemps, car le pauvre vieux n'avait plus de dents.

Pendant tout ce temps, le moine ne fit pas un seul geste d'impatience.

Enfin, ce fut le tour des oranges. Le bonhomme

voulut les toucher, les sentir, et le moine se prêta volontiers à cette fantaisie.

Quand le vieillard eût déclaré que maintenant il y goûterait volontiers, la première orange fut écorcée en un clin d'œil ; puis les pépins furent enlevés un à un, comme pour un petit enfant.

La première orange disparut comme par enchantement ; le moine paraissait tout heureux de voir son protégé dans de si bonnes dispositions ; on entendait son rire naif par intervalles.

La seconde orange eut le sort de la première.

Quand le vieux pauvre déclara qu'il en avait assez, il restait juste une tranche de la seconde et la troisième tout entière. Le religieux introduisit cette dernière dans la poche du bonhomme, en prévision de la soif à venir ; quant au morceau qui restait de la seconde, il le regarda en souriant, et tout en essuyant son front qui ruisselait de sueur, il mit ce dernier quartier d'orange dans sa bouche.

Quand il passa près de nous, il regardait vaguement devant lui, avec un bon sourire sur les lèvres. Je ne sais quel sentiment me poussa à le saluer profondément. Il parut surpris, ce qui ne l'empêcha pas de me répondre par une inclination de tête pleine de courtoisie. Je remarquai qu'il penchait un peu la tête de côté pour me voir.

L'homme chevelu, sans trop se rendre compte de ce qu'il faisait, ôta son panama et le garda poliment à la main.

Quand le moine fut passé, je regardai mon compatriote, et mon compatriote me regarda. Je ne sais quelle expression il découvrit sur son visage, car il ne m'en a jamais fait la confidence ; mais moi, je trouvai que la sienne exprimait un sentiment profond.

Malgré l'exemple que je venais d'avoir donné, je me sentis tout disposé à manquer de discrétion. J'adressai donc à la veste de piqué cette petite ironie :

— Nous disions donc que tous ces moines étaient siens...

— Ne m'en parlez pas, reprit-il (il avait son panama à la main) ; je n'aurais vu celui-ci de loin, et vous savez, les physionomistes...

— C'est évident ; mais couvrez-vous donc !

(Magasin pittoresque, tome 11.)

EN VENTE.

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, 10.

Grand et magnifique Tableau intitulé :

La Généalogie d'Henri de Bordeaux.

DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMPAGNE.

Par M. T. de la Porte.

get n'ait pas encore voulu donner suite à la proposition de M. Margaine, sur la solde des officiers de gendarmerie. On interprète dans un très-mauvais sens, dans l'armée, dans la commission du budget vis-à-vis les officiers de gendarmerie dont, équitablement et logiquement, la solde devrait être réglée depuis longtemps.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Académie d'Équitation de Saumur 1674-1763.

(Suite et fin. — Voir Echo du 14 mars.)

M. Dumoné avait amené pour le service de l'Académie d'équitation six chevaux, mais ces chevaux étaient plus propres au service d'un relais qu'à monter des gentilshommes; d'un relais qui, au moyen de l'écurier du 16^e siècle, Frédéric Grison, pour dresser des chevaux de cette nature.

Désireux, pourtant, de montrer de la reconnaissance envers M. le Grand qui avait déféré à la demande des habitants en nommant un nouvel écurier, le syndic proposa au conseil de ville: 1^o « de délivrer un mandement de six cents livres pour être employés en achat de chevaux, avec cette réserve que, dans le cas d'insuccès, d'ici à cinq ou six ans, les dits chevaux seraient vendus au profit des habitants; 2^o d'associer à M. Dumoné M. Dupré fils, qui était en état de le secourir par son bien et par son expérience, ayant travaillé par avance avec le sieur de Saint-Wall, dans l'Académie de ce dernier. »

Cette combinaison fut acceptée par les habitants, mais elle ne ramena pas la prospérité dans l'établissement. Outre qu'il était d'un caractère difficile, M. Dumoné avait encore journellement des démêlés avec ses créanciers: à chaque instant il y avait la crainte de voir ces derniers lui enlever ses propres chevaux et ceux-là mêmes que la ville lui avait fournis.

Devant une pareille situation, le brevet fut demandé et obtenu pour M. Dupré fils qui, à de beaux chevaux, est fort habile dans cet exercice, est fort connu des étrangers estimés tant par son humeur honnête, complaisante, et est en état de biens, de fortune pour soutenir la dépense nécessaire à l'Académie.

Malgré tous les soins et les ressources du sieur Dupré, les profits de l'Académie étaient insuffisants pour la nourriture, le logement des chevaux et du personnel. Le 3 août 1698, l'assemblée de ville délibéra que chaque élève paierait vingt livres par mois; qu'une subvention de trois mille livres lui serait, en outre, payée annuellement. Elle exempta aussi des droits d'entrée et autres charges de la ville pour la pension de sa maison et de l'Académie; à l'égard des logements, elle déclara qu'il y serait pourvu par MM. les maires et échevins.

Ainsi fut reconstruite une dernière fois l'ancienne Académie d'équitation civile de Saumur; elle prospéra encore longtemps, jusqu'en 1744, les habitants demandèrent à M. d'Argenson, ministre de la guerre, l'autorisation de former une compagnie de cavalerie bourgeoise. Cette autorisation fut accordée; le 13 mai 1746, la compagnie fut organisée avec un cadre composé d'un capitaine, d'un lieutenant, d'une cornette, de deux maréchaux-des-logis, deux fourriers, deux brigadiers. Cette organisation fut confirmée par une lettre de l'intendant de la généralité le 26 août 1746.

Elle continua de vivre malgré la guerre de Sept ans, car elle fit accueil aux carabiniers à leur entrée à Saumur en 1763, et rendit des honneurs, en 1766, au duc de Choiseul, ministre de la guerre, lorsqu'il vint visiter le mariage de ce corps dont les principes devaient servir de base à l'uniformité d'instruction pour la cavalerie française.

On lit dans le programme de la fête, dressé le 24 septembre 1766 par M. Dondé, seigneur de Bagnaux et maire de Saumur:

« 1^o Il sera donné des ordres aux officiers de bourgeoisie d'assembler et mettre sous les armes la milice bourgeoise.

« 2^o Le corps de ville se transportera avec son cortège au lieu appelé l'Isle de la Saulnerie, pour y recevoir et complimenter le ministre, auquel lieu il sera dressé une salle en forme d'arc de triomphe, décorée avec des préparatifs d'illuminations convenables;

(1) Voir le plan à l'Hôtel-de-Ville.

dans le cas où le ministre arriverait de nuit, et les présents de ville ordinaires lui seront donnés.

« 3^o Il sera fait trois décharges du canon de cette ville et tiré un nombre de boîtes.

« Fait et arrêté, etc.

« Blondé de Bagnaux. »

Telle est la préface de l'histoire de l'École de cavalerie de Saumur: à partir de 1766, vont s'élever les manèges, les casernes, les écuries, les levées d'enceinte, le théâtre, le pont Cessart, et tous ces travaux qui ont fait la grandeur de notre ville moderne.

PAUL RATOUIS.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, à 2 heures 1/2, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'école mutuelle exécutera, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants:

- 1^o La Brigantine, marche..... ROTGEN.
- 2^o Cendrillon, fantaisie..... COUTURIER.
- 3^o Gilbette, schottisch..... TILLIARD.
- 4^o Désirée, rondo..... TILLIARD.
- 5^o Le Premier Cheuron, pas redoublé COUTURIER.

CRUE DE LA LOIRE.

On présuait que le maximum de la crue à Orléans devait avoir lieu hier matin.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

- A Amboise, 3^m 60 le 23, vers 10 heures du soir;
- A Tours, 3^m 00 le 24, vers 4 heures du matin;
- A Langeais, 3^m 40 le 24, vers 10 heures du matin.

A Saumur, aujourd'hui 24 mars, à midi, la Loire était à 3^m 60.

Le tirage de la Loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu le mardi 3 avril, au siège de la Société.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les déposer chez le concierge de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Comme les années précédentes, M^{me} la maréchale de Mac-Mahon a bien voulu coopérer à cette œuvre en envoyant un magnifique lot provenant de la manufacture de Sevres. Ce lot représente la tête de N. S. Jésus-Christ, d'après Lesueur.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Une nouvelle d'une excessive gravité nous arrive de Loches. MM. Barni, entrepreneurs de la construction de la ligne de Tours à Montluçon, viennent, dit-on, d'avertir l'administration compétente qu'ils arrêteront tous leurs travaux le 31 mars prochain, si d'ici à cette époque le gouvernement n'intervient pas en faveur de la Compagnie de la Vendée. »

Poitiers. — Jeudi matin ont eu lieu à l'église Sainte-Radégonde les obsèques d'une cantinière du 33^e régiment d'artillerie, M^{me} Ducos.

M^{me} Ducos, âgée seulement de 34 ans, avait succombé aux suites d'une longue maladie à la caserne des Dunes. Tous les honneurs militaires lui ont été rendus; l'église était entièrement tendue de noir; le colonel, un grand nombre d'officiers et une batterie du 33^e régiment suivaient le cercueil sur lequel était déposé le costume de la morte; les cordons étaient tenus par quatre cantinières. (Journal de la Vienne.)

Le bataillon du 125^e de ligne en garnison à Poitiers s'est rendu à la gare dans la matinée du 24 et s'est livré aux manœuvres d'embarquement et de débarquement des troupes en campagne sur les voies ferrées.

Robledo, l'assassin de la veuve Grégoire, condamné aux dernières assises de la Vienne à vingt années de travaux forcés, a quitté mercredi soir la prison de Poitiers. Une voiture cellulaire l'attendait, et il a été conduit à La Rochelle pour y attendre le départ du premier navire qui fera route pour la Nouvelle-Calédonie.

Robledo n'a montré quelques émotions qu'au moment où il lui a fallu quitter ses vêtements pour prendre le costume des forçats.

Les Hirondelles. — La belle saison approche: le printemps est commencé depuis quatre jours. Les hirondelles, « ces messagères de la saison fleurie, » ont déjà fait leur réapparition dans le Midi de la France; nous ne tarderons pas à les voir revenir à Saumur. Dans nos climats, trois espèces d'hirondelles vivent habituellement: celles des cheminées, celles des fenêtres et celles de la Louisiane, dont les nids, toujours réunis en très-grand nombre, sont distribués avec ordre sur la surface d'une haute et large muraille, ou sur une roche unie et d'aplomb où ils forment une sorte de ville aérienne: des gardes y veillent à la sûreté commune. L'hirondelle de cheminée est le premier messager qui nous annonce la fin de l'hiver et le réveil de la nature; ces oiseaux nous délivrent des nuées d'insectes dont nos demeures, nos champs, l'air que nous respirons, seraient remplis, sans la guerre d'extermination qu'ils leur font durant tout le jour.

La terrible maladie du charbon fait en ce moment des ravages à Aime (Savoie).

Il paraît qu'après avoir dépouillé une vache morte presque subitement (du charbon sans doute), l'individu qui avait procédé à cette opération a succombé.

Plusieurs autres personnes sont également mortes, et le Courrier des Alpes signale de nouveaux cas de cette maladie.

Le tribunal de Laon vient de rendre un jugement qui intéresse les communes. Il a décidé qu'un propriétaire a toujours le droit de fermer par des barrières un chemin dont le fonds lui appartient et qui traverse son domaine, bien que ce chemin ait été fréquenté depuis longtemps par les habitants de la commune, mais par tolérance du propriétaire.

D'après la jurisprudence du conseil d'Etat et de la Cour de cassation à laquelle s'est rallié le tribunal de Laon, le chemin en question ne figurant comme chemin rural public sur aucun état de classement ou de reconnaissance, le passage par les habitants de la commune, sur une propriété privée, ne pouvait suffire soit pour transformer le terrain en chemin public, soit pour faire acquérir à la commune, sur le chemin légitime, une servitude de passage public.

Faits divers.

L'ordre a été donné aux membres du jury de l'Exposition de peinture de refuser tous les tableaux, dessins ou sculptures qui représenteraient un épisode de la Commune.

L'émotion est grande dans le commerce des vins à Bordeaux, à propos d'un ordre récent de l'administration des contributions indirectes prescrivant à MM. les négociants de vins de faire connaître, sur leurs notes d'octroi, les noms et domiciles exacts des personnes à qui ils expédient leurs marchandises.

Autrefois, le nom seul du destinataire et la désignation de sa ville d'habitation suffisaient. Aujourd'hui, il faut faire connaître, d'une manière exacte, les noms et adresses des clients.

Avec ce système, un employé malhonnête pourra livrer à une maison la liste des clients d'une autre maison.

A ce propos, une pétition va se signer; elle sera adressée au Sénat et à la Chambre pour attirer l'attention et aboutir au retrait de la mesure.

C'est décidément une épidémie. A Mantes, une jeune fille vient d'être assassinée. Deux individus, accusés de l'avoir tuée, ont été mis en état d'arrestation.

Le coureur italien, Bertaccini, a accompli, dimanche dernier, au champ de l'Éclair, à Orléans, un exploit qu'il avait annoncé.

En cinquante-huit minutes, il a parcouru douze fois le périmètre du champ de manœuvres, soit un espace de 20 kilomètres.

Une foule considérable assistait à cette course qui a perdu un peu de son intérêt, par cette circonstance que le coureur italien

n'a trouvé personne pour entrer en lutte avec lui.

M. Bertaccini compte renouveler son entreprise le jour de Pâques. Il a appris qu'aux environs d'Orléans demeure un amateur connu sous le nom de *Déraré* et qui s'est signalé maintes fois par des courses de longue haleine. Il lui a, paraît-il, adressé un défi appuyé sur la promesse d'un important pari.

Dernières Nouvelles.

Le général Ignatieff était de retour hier à Paris, et déjà il est reparti pour Vienne.

Les uns veulent voir dans ce brusque retour la preuve que sa mission à Londres a réussi; les autres la jugent tout différemment.

Ce qui est certain, c'est que le protocole n'est pas encore signé. Rien n'est rompu, mais tout est suspendu: voilà le résumé de la situation.

D'après une dépêche de Vienne transmise par la Correspondance universelle, l'entente entre le cabinet anglais et le cabinet russe est encore loin d'être aussi solidement établie que le Times affecte de le croire.

Le prince Gortschakoff aurait reçu une impression des plus fâcheuses de certaines explications fournies à l'envoyé du czar par le chef du Foreign-Office.

Le gouvernement du czar n'entend nullement que le moment soit venu de mettre sur le tapis la question de la démobilisation.

On ne saurait donc encore mettre en avant des prévisions quelconques, ayant trait à l'éventualité d'un licenciement de l'armée du Sud.

De Constantinople on écrit: « Quoique très-aléatoires, les chances de paix ne sont cependant pas désespérées. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 23 mars 1877.

Il n'est plus guère permis de conserver l'espoir de la prochaine signature du protocole qui devait amener le désarmement tant désiré de l'Angleterre, de la Russie et de la Turquie. La prudence conseille aux spéculateurs de réduire les engagements pris en vue de la solution immédiate de la question d'Orient; la circonspection s'impose d'autant plus à la spéculation que les inscriptions de communauté affluent sur le marché. Les recettes générales vendent encore 27,950 fr. de 5 0/0 et 7,060 fr. de 3 0/0. Les cours au comptant sont notablement moins élevés qu'à terme. La baisse est générale sur toutes les valeurs. Le 5 0/0 perd 27 c. 1/2 à 107.77 1/2, au comptant il est tombé jusqu'à 107.42 1/2. La baisse est de 0.40 c. sur le 3 0/0, de 27 c. 1/2 sur le 5 0/0 italien, de 1 fr. 50 sur le 5 0/0 russe 1870. Il y a des offres nombreuses sur les valeurs ottomanes et égyptiennes. Les Bourses étrangères ne sont pas mieux tenues que la nôtre; les réalisations de bénéfices produisent cependant nos reprises de 1/16 sur nos Consolidés anglais. La diminution du trafic de nos chemins de fer accuse une aggravation du malaise dont souffre le monde commercial et industriel. Le chemin le plus affecté est toujours le Nord, la diminution de ses recettes depuis le 1^{er} janvier atteint le chiffre élevé de 1,298,000 francs. (Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 26 mars 1877.

L'ÉTOILE DU NORD

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Scribe, musique de MEYERBEER.

Avec évolutions militaires.

Premier tableau: LE TARTARE DE L'UKRAINE.
Deuxième tableau: LE CAMP RUSSE.
Troisième tableau: LA FOLIE.
Quatrième tableau: COURONNEMENT DE CATHÉRINE.

80 personnes paraîtront dans cette pièce.
DISTRIBUTION: Danilowitz, MM. Billon. — Peters Michaeloff, Badial, — Grizenko, Martin. — Georges Skawronski, Laidet. — Maître Reynolds, Leroy. — Le général Tcheréméteff, Destez. — Ismailoff, officier, Letemple. — Catherine, M^{me} Barwolf. — Prascovia, M^{me} Lelong. — Nathalie, Billon. — Ekimonna, E. Simon. — Le colonel Yermoloff, Ludovic. — Un ouvrier, Letemple.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.
S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

MINES ET VERRERIES DE BLANZY

CHARBONS, BOUTEILLES

GROS ET DÉTAIL

Dépôt central à Tours, place Saint-Clément. — A. VIGNON, directeur.

Entrepôt à Saumur, quai Saint-Nicolas
P. JEUNETTE, représentant.

Livraisons par bateaux dans tous les ports, par wagons dans toutes les gares, expéditions de Saumur par cadres et harrasses. Bouteilles à cachet et formes particulières pour liquoristes, distillateurs, etc.

A LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53
SAUMUR

MERCERIE, RUBANS, PASSEMENTERIE
MODES

Samedi 24 Mars

OUVERTURE DE DEUX NOUVEAUX MAGASINS

et mise en vente

DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE VENDENT TOUT BON MARCHÉ, entièrement de confiance, et échangent ou remboursent toute marchandise ayant cessé de plaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

1^o MAISON, à Saumur, rue des Bouchers, n^o 4, occupée autrefois par M. Schwamberg, architecte;
2^o BELLE MAISON NEUVE avec 25 ares de jardin et de très-belles servitudes, à Saumur, au Champ-de-Foire, rue Verte;
3^o AUTRE JARDIN, au même lieu, de 4 ares 50 centiares.
S'adresser, pour traiter, à M. Bertrand OLLIVIER DE LA LEU, à sa propriété de Brou, commune du Cour-dray, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 32, occupée par M. Dubas.
S'adresser à M^e CLOUARD. (167)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n^o 31, ex-33.
S'adresser audit notaire. (96)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire
à Gennes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
A Gennes, en l'étude,
Le vendredi 30 mars 1877,
à une heure.

L'HOTEL DE LA POSTE

Situé aux Rosiers,
Et 12 ares de jardin, au Chemin-de-la-Croix, même commune.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs,
TERRAINS
Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Moulon.
S'adresser audit notaire. (332)

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER
AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Fouchard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.
S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'Ecole de cavalerie. (64)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE

JOLIE MAISON
Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Avec cour et servitudes, jardin en plein rapport, ayant sorti sur l'ancien chemin de Doué, de tout d'une superficie de 11 ares. (169)

A LOUER

DE SUITE

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Avec JARDIN.

Située rue de Poitiers, n^o 35.
S'adresser : soit à M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n^o 4; soit à M^e PIRON, commissaire-priseur.

A VENDRE

BOUTEILLES VIDES

Champenoises renforcées,
20 francs le cent.

S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

Commune de Distré

Près Saumur.

Le Maire de la commune de Distré demande un garde champêtre. (161)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.
S'adresser à M. NANCROUX, quai de Limoges, 66. (84)

PAR SUITE DE LIQUIDATION

Malles de voyage neuves, à compartiments, couvertes en toile, encoignures garnies, de 15 à 24 fr., suivant la grandeur.
Une voiture de voyage... 300 fr.
Chez M. BOURGÈS, expert-comptable, rue Lenepveu, 13, Angers.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878.

MAISON

Très-propre au commerce.

Précédemment occupée par M. Albert Fauvel et formant l'angle de la rue de la Comédie et de la rue de Cour-Saint-Jean.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (74)

CAPITAUX A L'ÉPICURIE

Sur simple signature, à 5 0/0 l'an.
Réponse franco et timbre.
Comptoir normand, 44, quai de la ville, à Trouville-sur-Mer. (8)

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Saumur, imprimerie de P. GODET.